



Paris, le 23 décembre 2024

Amélioration de l'accessibilité aux soins de kinésithérapie en France

Selon le dernier [communiqué](#) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), l'accessibilité aux soins de kinésithérapie a connu une amélioration notable en 2023 : « L'accessibilité aux kinésithérapeutes [...] s'améliore entre 2022 et 2023 avec la hausse des effectifs de ces professions. La progression de l'accessibilité est plus importante pour les kinésithérapeutes (+ 4,1%) ».

Cette progression est corroborée par le [rapport 2024](#) sur la démographie des kinésithérapeutes publié par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Ce document souligne une augmentation continue du nombre de professionnels, atteignant 109 000 praticiens répartis sur l'ensemble du territoire français. Cette croissance témoigne de l'attractivité de la profession et de sa capacité à répondre aux besoins croissants de la population, notamment face au vieillissement démographique et à la prévalence accrue des maladies chroniques.

Cependant, il est regrettable que l'action publique ne s'appuie pas davantage sur le dynamisme de la démographie des kinésithérapeutes. La dégradation continue du recours aux médecins doit conduire à une approche plus inclusive, valorisant pleinement les compétences de l'ensemble des professions de santé, y compris celles des kinésithérapeutes, trop souvent écartées des stratégies de santé publique.

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes appelle les pouvoirs publics à prendre en considération les capacités croissantes des kinésithérapeutes à participer à la réponse sanitaire face aux défis actuels. Une intégration plus active de ces professionnels dans les politiques de santé publique serait non seulement une reconnaissance de leur rôle essentiel, mais aussi une réponse concrète aux besoins des Français en matière d'accès aux soins.